



ARRETE DU MAIRE N° 2026-043
portant délégation de fonctions à Audrey de FORNEL, conseillère municipale

Le MAIRE de la Commune de NOISY LE ROI,

VU la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite engagement et proximité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux,

VU l'élection du Conseil Municipal le 15 mars 2026,

VU l'installation du Conseil Municipal et le procès-verbal de l'élection du Maire du 20 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT l'utilité, pour la bonne administration locale et une parfaite continuité du service public, de déléguer une partie des fonctions du Maire à Audrey de FORNEL, conseillère municipale,

ARRETE

ARTICLE 1 : Audrey de FORNEL, Conseillère Municipale, reçoit délégation du Maire sous sa surveillance et sa responsabilité pour l'**ACCOMPAGNEMENT DU TRAVAIL COLLABORATIF ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**.

À ce titre, elle aura la charge d'assurer l'animation du travail collaboratif entre l'administration, l'équipe municipale et les citoyens, notamment via le lancement des groupes de travail et l'accompagnement de leur pilote, afin d'y promouvoir un travail collaboratif et une information fluide.

ARTICLE 2 : Cette délégation de fonction comporte délégation de signature concernant :

- Les courriers et documents courants relatifs au suivi des projets et du travail collaboratif entre : l'administration, l'équipe municipale, les citoyens.
- Les contrats et les engagements de dépenses relatifs à son domaine de délégation pour des ordres de service et des bons de commande dans la limite de 10.000,00 (DIX MILLE) Euros HT.

ARTICLE 3 : La délégation prend effet à compter du 1^{er} avril 2026. Elle sera transmise au Préfet, affichée et notifiée à Audrey de FORNEL.

ARTICLE 4 : La directrice générale des Services est chargée de l'exécution de cet arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans les deux mois à partir de sa publication.

À Noisy Le Roi, le 30 mars 2026
Le Maire,
Christophe MOLINSKI

Affiché le :
Notifié le :
Transmis le :
Christophe MOLINSKI, Maire de Noisy le Roi, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté